CHÈQUE ÉNERGIE

MARS 2019

DISPOSITIF CHÈQUE ÉNERGIE : UN TITRE DE PAIEMENT **MAIS AUSSI** DES DROITS ASSOCIES (PROTECTIONS)

- Un dispositif mis en place par les Pouvoirs Publics qui :
  - A remplacé les tarifs sociaux (TPN et TSS) au 1er janvier 2018,
  - Est destiné aux « ménages précaires » sous condition de revenus,
  - Est Utilisable pour payer des factures d'énergie dans le logement et des travaux d'amélioration du logement éligibles au crédit d'impôts.

- Le Dispositif Chèque Energie = un titre de paiement (le chèque) + des droits associés (protections) activables auprès de son/ses fournisseur(s) d'énergie à la remise du chèque (ou de l'attestation si le chèque énergie a été utilisé auprès d'un autre fournisseur d'énergie)

Le Chèque Energie
Titre de paiement + protections

Chèque énergie non fractionnable, pas de remboursement de la différence entre le montant à payer et le montant de ce chèque énergie.

Chèque énergie d'un montant de :

SOIXANTE TROIS EUROS *******

****

****

*******63,00*

LE CHÈQUE ÉNERGIE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Bénéficiaire(s) :

Validité : 31/03/2019

Chèque énergie N°

(78)

Les Attestations
Protections seulement

ATTESTATION ÉLECTRICITÉ

(A transmettre à votre fournisseur d'électricité)

Cette attestation vous permet de bénéficier **de protections supplémentaires sur vos contrats de** fourniture d'électricité en cas de déménagement ou d'impayé.

Afin d'en bénéficier sans retard, **envoyez dès maintenant cette attestation à votre fournisseur d'électricité selon les modalités indiquées au verso.**

prenom nom
AD1
AD2
AD3
00000 VILLE

Validité : du 1/04/2019 au 30/04/2020

Référence chèque énergie : n°123id_uniq

ATTESTATION GAZ

(A transmettre à votre fournisseur de gaz naturel)

Cette attestation vous permet de bénéficier **de protections supplémentaires sur vos contrats de** fourniture de gaz naturel en cas de déménagement ou d'impayé.

Afin d'en bénéficier sans retard, **envoyez dès maintenant cette attestation à votre fournisseur de gaz selon les modalités indiquées au verso.**

prenom nom
AD1
AD2
AD3
00000 VILLE

Validité : du 1/04/2019 au 30/04/2020

Référence chèque énergie : n°123id_uniq

LE CHEQUE ÉNERGIE : RÉSUMÉ

Un titre de paiement (le chèque) et des droits associés (protections) activables à la remise du chèque, ou d'une des 2 attestations

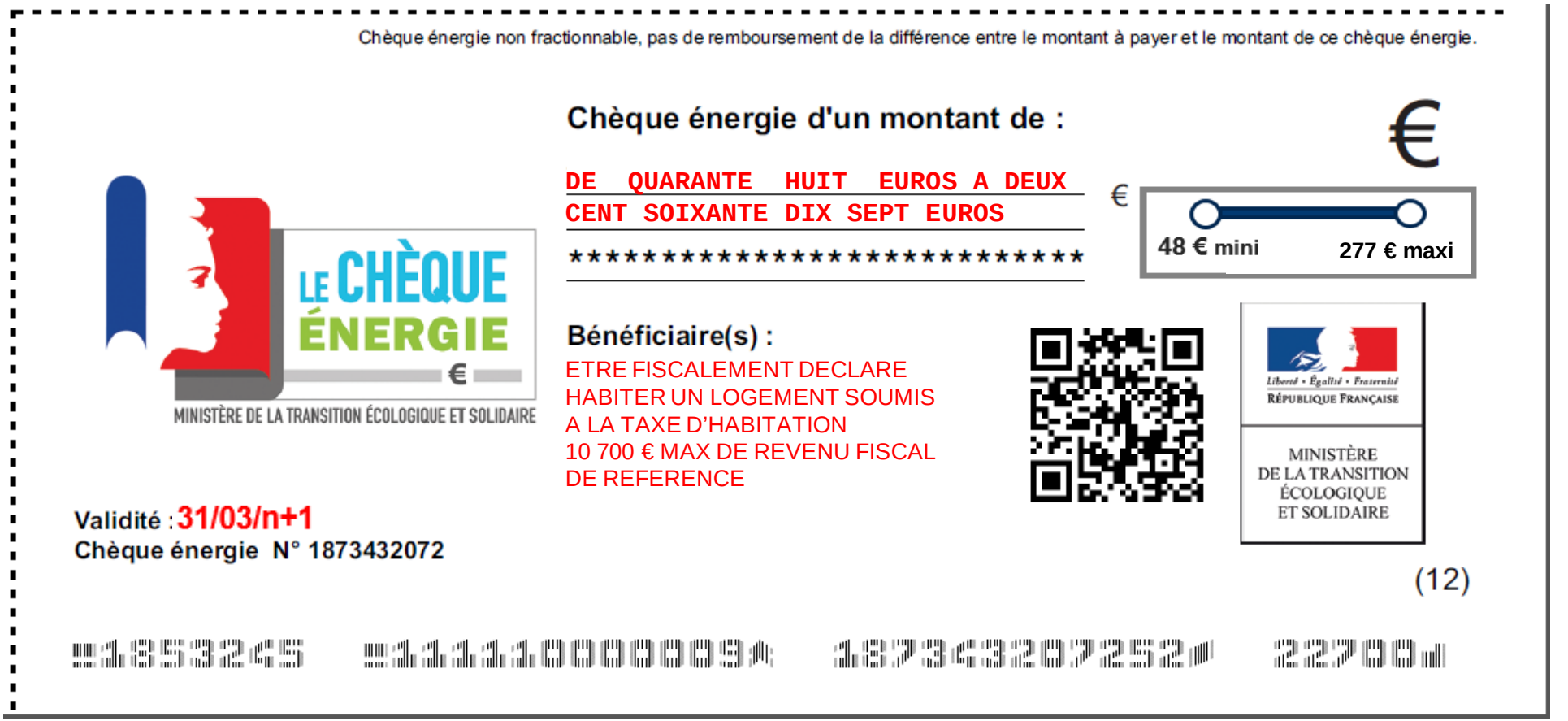

Chèque énergie non fractionnable, pas de remboursement de la différence entre le montant à payer et le montant de ce chèque énergie.

LE CHÈQUE ÉNERGIE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Chèque énergie d'un montant de : €

DE QUARANTE HUIT EUROS A DEUX CENT SOIXANTE DIX SEPT EUROS

€ **********

48 € mini — 277 € maxi

Bénéficiaire(s) :

ETRE FISCALEMENT DECLARE
HABITER UN LOGEMENT SOUMIS
A LA TAXE D'HABITATION
10 700 € MAX DE REVENU FISCAL
DE REFERENCE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Validité : 31/03/n+1
Chèque énergie N° 1873432072

(12)

Utiliser le chèque énergie ?
Utiliser l'attestation ?

En ligne sur :
chequeenergie.gouv.fr

Par courrier à :
EDF
TSA 81401
87014 LIMOGES CEDEX 1

+ possibilité de pré-affectation

LE CHÈQUE ÉNERGIE, CE QUI CHANGE EN 2019

- Décret chèque énergie du **24 décembre 2018** :

  – accorde le bénéfice du chèque énergie en cas de :
    – déclaration de revenus tardive
    – nouveau logement assujetti à la taxe d'habitation

  – droits associés au chèque énergie :
    – possibilité de pré-affecter l'attestation de droits
    – aval de la CNIL pour informer, en début de millésime, les fournisseurs sur leurs clients bénéficiant du dispositif (permettra peut-être d'appliquer les protections automatiquement **mais pas avant 2020**)

  – clarification de certaines situations : par exemple, rétro-activité des droits associés, prolongation de la durée des chèques en cas de réémission tardive,...

  – contrats professionnels couvrant également des usages domestiques : bénéfice du chèque énergie et des protections associées

Décret 2018-1216 du 24 décembre 2018

- Arrêté chèque énergie du **26 décembre 2018** modifiant le plafond de ressources et la valeur faciale du chèque énergie

  – Augmentation du montant moyen du chèque énergie : **200 €** en moyenne en 2019

  – Création d'une nouvelle tranche de bénéficiaires, pour accorder le bénéfice du chèque énergie à **2,2 millions de ménages** supplémentaires (**total estimé à 5,8 millions de ménages**)

Arrêté du 26 décembre 2018

FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Inchangé !

0 805 204 805 Service & appel gratuits

www.chequeenergie.gouv.fr

Met à disposition

contactent

FISC — Etablit la liste des ayant-droits

ASP
Services de l'Etat
Agence des Services de Paiement

Emet et envoie

Ayants-droits

Utilisent

CHÈQUE ENERGIE

Factures de dépenses d'énergie liées au logement

Permet de régler les dépenses d'énergie auprès d'un fournisseur d'énergie et d'activer les droits associés (protections) auprès de ce fournisseur

Travaux éligibles au crédit d'impôts

ATTESTATION

À remettre au fournisseur d'électricité ou de gaz naturel qui n'a pas encaissé le chèque énergie pour **bénéficier des droits associés (protections)**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ 2019

Pour savoir s'il peut bénéficier du chèque énergie un client peut/doit consulter le site chequeenergie.gouv.fr / Vérifier mon éligibilité

3 Critères d'éligibilité cumulatifs :

- Être fiscalement déclaré : (**i.e. avoir établi une déclaration de revenus)**
- Habiter un logement soumis à la **taxe d'habitation**
- La somme des revenus Fiscaux de Référence (RFR) des différents foyers fiscaux constituant le « ménage précaire » solidaire de la même taxe d'habitation d'un même logement doit être inférieure à 10.700 € par UC

	Niveau de RFR/UC			
	RFR / UC < 5600€	5600€ ≤ RFR / UC < 6700€	6700€ ≤ RFR / UC < 7700€	7 700 € ≤ RFR / UC < 10700€
1 UC	194 €	146 €	98 €	48 €
1 < UC < 2	240 €	176 €	113 €	63 €
2 UC ou +	277 €	202 €	126 €	76 €

Montant du chèque énergie réévalué de 50 € pour les « anciens » bénéficiaires

Montant du chèque énergie pour les «nouveaux » bénéficiaires

RFR : revenu fiscal de référence du « ménage précaire »
UC : Unité de Consommation (La 1ère personne du ménage = 1 UC, la 2e personne = 0,5 UC, la 3e et plus = 0,3 UC par personne)

LES DIFFÉRENTS MODES DE REMISE

Le bénéficiaire peut :

- Effectuer une **remise en ligne** sur chequeenergie.gouv.fr
  (pour le chèque ou pour l'attestation)

La remise du chèque énergie en ligne permet <u>**en outre**</u> d'effectuer **une pré-affectation du chèque énergie ou de l'attestation de droits**
Si la personne est encore bénéficiaire du dispositif l'année suivante : le prochain chèque énergie et la prochaine attestation pourront être automatiquement remis au fournisseur d'énergie désigné par le bénéficiaire **sans aucune démarche à effectuer par le bénéficiaire**.

OU

- Expédier **un courrier postal**, accompagné d'une photocopie de facture EDF récente à :

EDF
TSA 81401
87014 LIMOGES CEDEX 1

LES DROITS ASSOCIÉS (PROTECTIONS)

- Relance dérogatoire : 30 jours (au lieu de 15) pour permettre au client « précaire » de régulariser sa situation d'impayé après la Date Limite de Paiement inscrite sur la facture
- Gratuité de la mise en service d'un nouveau contrat de fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel en cas de déménagement
- Abattement de 80% sur les frais d'interventions pour impayés
- Protection hivernale renforcée : aucune limitation de puissance en cas d'impayé pendant la trêve hivernale (du 1er novembre au 31 mars)
- Aucune pénalité de retard de paiement

Si le chèque énergie est remis à EDF, les protections sont automatiquement appliquées par EDF : il est donc inutile de retourner à EDF l'attestation.

En revanche, si le chèque énergie a été remis à un autre acceptant, pensez à retourner une attestation à EDF afin de pouvoir activer les droits associés (protections).

L'attestation peut être remise en ligne sur **chequeenergie.gouv.fr**

ou par courrier postal accompagné d'une photocopie de facture EDF récente à

EDF
TSA 81401
87014 LIMOGES CEDEX 1

Le client doit remettre l'attestation à EDF :

- S'il a remis son chèque à un autre acceptant qu'EDF
- S'il a changé de contrat ou a déménagé depuis la remise de son chèque énergie à EDF

LA REMISE EN LIGNE, C'EST SIMPLE, RAPIDE ET GRATUIT

chequeenergie.gouv.fr

- Saisir le **numéro du chèque** (ou de l'attestation)

- Sélectionner le fournisseur d'énergie (exemple : EDF)

- Saisir les 2 numéros demandés
  - **n° de compte**
  - **n° client**

- Pour EDF, ces numéros sont indiqués sur la facture à gauche (rubrique « votre contrat »)
- Saisir le **code à gratter** inscrit sur le chèque
- Saisir son **adresse mail**

Voir le « pas à pas détaillé » en annexe 4

AVEC LA PRÉ-AFFECTATION : AUCUNE DÉMARCHE À FAIRE L'AN PROCHAIN.

Le bénéficiaire du chèque peut demander que son prochain chèque énergie ou sa prochaine attestation soit automatiquement **pré-affecté** à son fournisseur d'énergie actuel :

- il saisit en ligne sur **chequeenergie.gouv.fr** le nom du fournisseur et les références clients demandées (n° compte et n° client pour EDF)
- L'année suivante, le bénéficiaire recevra un courrier des pouvoirs publics lui permettant de confirmer ce choix
- Puis le chèque sera automatiquement transmis au fournisseur d'énergie qui le créditera sur le compte de son client.

Attention, si le bénéficiaire a changé de fournisseur d'énergie ou de contrat entre temps, la pré-affectation sera automatiquement annulée, et le bénéficiaire recevra son chèque énergie par courrier.

POINT CONSEILS (1)

Ne pas attendre de recevoir une facture à régler pour envoyer le chèque énergie : le compte client sera crédité du montant du chèque qui viendra en déduction des factures à venir.
Pour les clients mensualisés, le crédit du chèque énergie vient diminuer la mensualité en cours puis celles à venir.

EDF traite les chèques énergie au plus vite,
Pour encore plus d'efficacité et de rapidité, privilégiez la **remise en ligne**
Pour plus de sérénité l'an prochain, conseillez la **pré-affection du chèque et de l'attestation** dès maintenant : le crédit du chèque énergie sera automatiquement affecté les années suivantes, (idem pour les droits associés protections), aucune démarche à faire à situation du ménage inchangée.

Lors de la remise dématérialisée du chèque énergie, veillez à bien compléter la rubrique « **case à gratter** » !! En effet, la saisie du code n'est pas obligatoire et si la rubrique n'est pas complétée, la remise du chèque échoue ! Le bénéficiaire ne remet alors que son attestation de droits au fournisseur sélectionné !

Attention à **ne pas dépasser les dates limites** d'utilisation :

- 31 mars de l'année N+1 pour le chèque énergie,
- 30 avril de l'année N+1 pour l'attestation.

EDF informe ses clients de l'avancée du traitement de son chèque énergie (ou attestation) par **email ou sms** de confirmation de réception puis de prise en compte (depuis avril 2018)
Pour savoir si le chèque a bien été remis à EDF, le bénéficiaire peut toujours appeler son conseiller habituel.

POINT CONSEILS (2)

L'attestation est destinée au fournisseur d'énergie (électricité ou gaz naturel) qui n'est pas destinataire du chèque énergie du bénéficiaire.
Elle est utile en cas de déménagement pour bénéficier des droits associés (protections) sur le nouveau logement.

Pour tous changements de situation d'un client EDF (déménagement, souscription d'un nouveau contrat), il est recommandé de bien indiquer au conseiller EDF qu'il est bénéficiaire du chèque énergie.

Pour savoir si une personne est bénéficiaire du chèque énergie, elle peut appeler le n° chèque énergie ou consulter le site en ligne

0 805 204 805 Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 8h à 20h

RAPPEL : EDF ne dispose pas de la liste de ses clients ayant reçu un chèque Energie !).

Il est **<u>indispensable</u>** de faire une déclaration fiscale de revenus même si la personne n'est pas imposable.
Le bénéfice du chèque pourra exceptionnellement être accordé en cours d'année dans les situations spécifiques suivantes :

- Pour les personnes régularisant leur situation suite à absence de déclaration de revenus (ce droit ne sera accordé qu'une seule fois avec mise en place d'un contrôle automatique),
- Pour les personnes entrant en cours d'année dans un logement assujetti à la taxe d'habitation.

CONTACTS UTILES

CONTACTS TOUT PUBLIC		
0 805 204 805	*N° vert chèque énergie*	*Pour connaître la situation d'un ayant-droit ou pour des réponses sur le dispositif général Chèque Energie*
www.chequeenergie.gouv.fr		*Site internet d'information sur le Chèque Energie*

CONTACTS EDF	
EDF **TSA 81401** **87014 LIMOGES CEDEX 1**	*Adresse d'envoi à EDF par voie postale des Chèques Energie et Attestations*

ANNEXES

Annexe 1 : le courrier envoyé par les Pouvoirs Publics

Annexe 2 : chèque énergie & attestation

Annexe 3 : flyer

Annexe 4 : brochure écogestes et annexe fournisseurs

Annexe 5 : remise en ligne – pas-à-pas

ANNEXE 1 : LE COURRIER CHÈQUE ÉNERGIE ENVOYÉ PAR LES POUVOIRS PUBLICS

LE CHÈQUE ÉNERGIE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

XXXX XXXXXXX
XX rue XXXXXXXXXXXXX
12345 XXXX

Madame, Monsieur,

Paris, le xx mars 2019

J'ai le plaisir de vous adresser votre Chèque énergie et vos attestations pour l'année 2019.
Le chèque énergie est un dispositif mis en place par le Gouvernement et renforcé en 2019. Près de 3,7 millions de ménages ont bénéficié du chèque énergie en 2018 ; près de 5,8 millions en bénéficient cette année. Il vous est attribué selon vos ressources et la composition de votre ménage, que vous avez déclarées aux services fiscaux. Il est valable jusqu'au 31 mars 2020.

Le chèque énergie vous aide à payer :

- soit vos dépenses d'**électricité ou de gaz naturel**. Pour que le montant de votre chèque énergie soit déduit de votre prochaine facture, il vous suffit :
  → de l'utiliser en ligne pour payer vos dépenses d'électricité et de gaz sur www.chequeenergie.gouv.fr ;
  → ou de l'envoyer par courrier à votre fournisseur après avoir renseigné les références demandées au dos du chèque et en joignant une copie de votre facture;
- **soit vos achats de combustibles pour votre logement** (fioul, bois, propane,...) **ou vos travaux de rénovation énergétique**, en donnant directement votre chèque en paiement de votre facture ;
- **soit, si vous êtes logé dans un logement-foyer conventionné APL**, une partie de votre prochaine redevance, en remettant votre chèque énergie à votre gestionnaire de logement.

Pour bénéficier des protections supplémentaires sur vos contrats d'électricité et de gaz naturel, vous devez envoyer dès maintenant vos attestations à vos fournisseurs d'électricité et/ou de gaz naturel. Pour plus d'informations, vous trouverez également dans la suite de ce courrier ou le site www.chequeenergie.gouv.fr un mode d'emploi détaillé et une vidéo explicative.

Pour toute question, vous pouvez nous écrire en utilisant le formulaire de contact sur www.chequeenergie.gouv.fr/courriel ou en appelant le 0 805 204 805 (service et appel gratuits, y compris depuis un portable, en France métropolitaine et outre-mer).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

François de Rugy
Ministre de la Transition Écologique et Solidaire

Talon à conserver

Chèque énergie N° 1656318020

€ *******144,00*

Chèque énergie non fractionnable, pas de remboursement de la différence entre le montant à payer et le montant de ce chèque énergie

LE CHÈQUE ÉNERGIE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Chèque énergie d'un montant de :

CENT QUARANTE QUATRE EUROS *

€ *******144,00*

Bénéficiaire(s) :
SOOLRK CINLOI
KFD 5
45 JHMMM JMMLLLU
62110 HENINBEAUMONT

Validité : 31/01/2019
Chèque énergie N° 1656318020

(02)

Comment utiliser mon chèque énergie ?

Je paie mes dépenses d'électricité ou de gaz naturel

- J'envoie mon chèque énergie à mon fournisseur, accompagné de la copie d'une facture, d'un échéancier ou autre document faisant apparaître mes références client. J'écris au dos du chèque, à l'encre noire, ma référence client et/ou mon numéro de contrat.
- **Inutile d'attendre ma prochaine facture,** je peux utiliser mon chèque énergie dès à présent, il sera directement crédité sur mon compte client.

@STUCE : plus simple, plus rapide, plus sûr > effectuez vos démarches sur chequeenergie.gouv.fr !
1 Utilisez votre chèque énergie sous forme dématérialisée.
2 Demandez que votre chèque soit automatiquement déduit de votre facture pour les années à venir.
3 Enregistrez vos attestations pour bénéficier de protections supplémentaires.

OU

Je règle un achat de combustible (fioul, bois, GPL...)

- Je remets mon chèque énergie directement à mon vendeur.

OU

Je paie certains travaux de rénovation énergétique

- Je vérifie que mes travaux sont éligibles sur www.faire.fr et je donne mon chèque pour payer mes travaux, s'ils sont à ma charge.
- La date d'échéance du chèque peut être prolongée pour des travaux : je demande la conversion de mon chèque énergie en chèque travaux sur www.chequeenergie.gouv.fr

OU

Je réside dans un logement-foyer conventionné APL (maison de retraite...)

- Je remets mon chèque énergie au gestionnaire de la résidence ; le montant sera déduit de ma prochaine échéance.

Je suis bénéficiaire du chèque énergie

Si j'envoie ce chèque par courrier postal à mon fournisseur d'énergie, j'indique ci-dessous, à l'**encre noire**, ma référence client et mon numéro de contrat (ou l'un des deux si ces 2 éléments n'apparaissent pas sur ma facture). Je joins aussi à mon envoi une copie d'un document (facture, échéancier ...) où apparaissent mes références.

Mon numéro client : _____ et/ou Mon numéro de contrat : _____

Pour obtenir plus d'informations : chequeenergie.gouv.fr ou 0 805 204 805 service & appel gratuits

Je suis un professionnel acceptant ce chèque énergie

1. Je déduis la valeur de ce chèque de la facture des prochaines mensualités ou de la redevance
2. Je me connecte sur www.chequeenergie.gouv.fr pour en demander le remboursement

Pour obtenir plus d'informations : chequeenergie.gouv.fr ou N°Cristal 09 70 82 83 82

chequeenergie.gouv.fr

ANNEXE 1 : LE COURRIER CHÈQUE ÉNERGIE ENVOYÉ PAR LES POUVOIRS PUBLICS

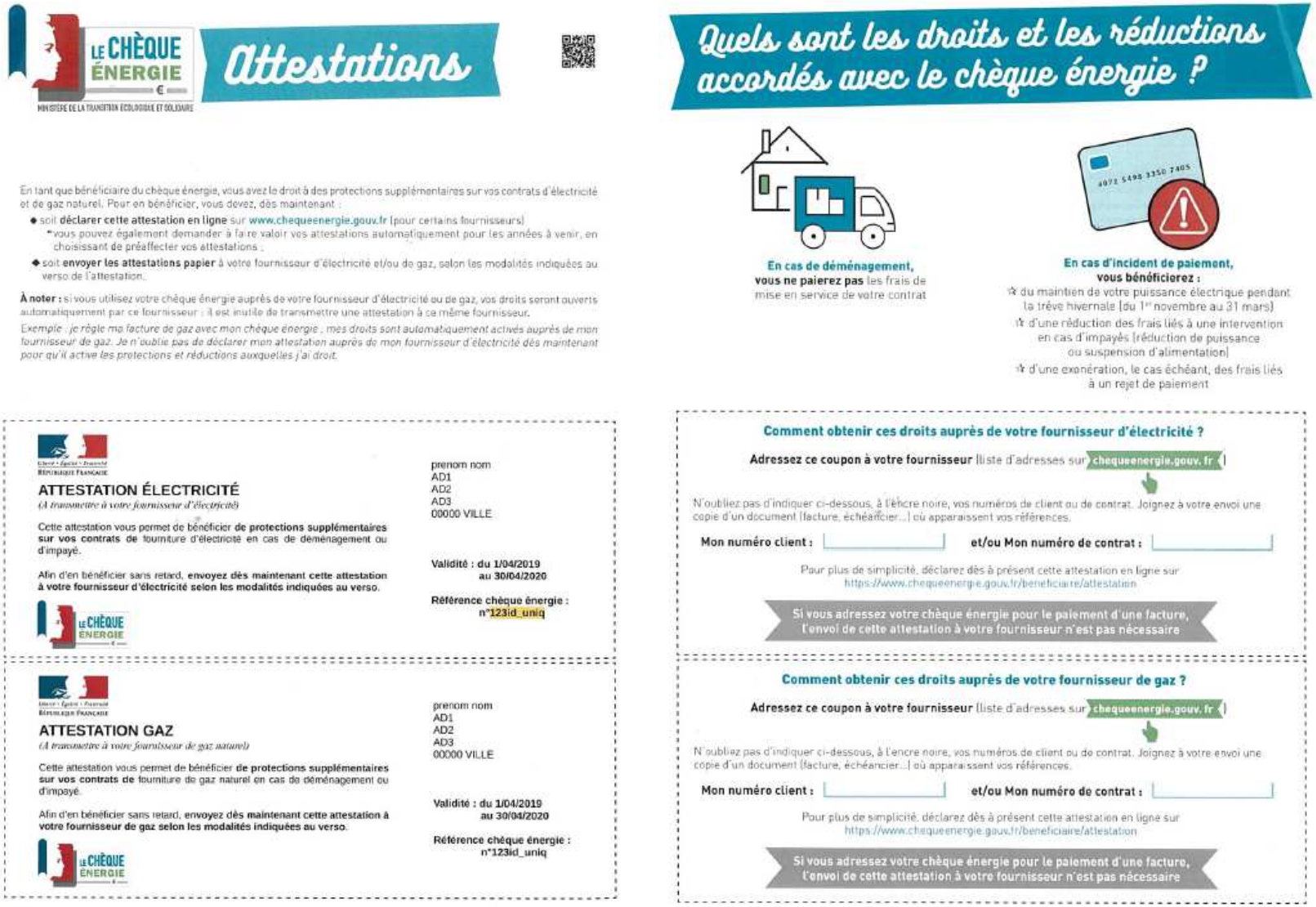

LE CHÈQUE ÉNERGIE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Attestations

En tant que bénéficiaire du chèque énergie, vous avez le droit à des protections supplémentaires sur vos contrats d'électricité et de gaz naturel. Pour en bénéficier, vous devez, dès maintenant :

- soit **déclarer cette attestation en ligne** sur www.chequeenergie.gouv.fr (pour certains fournisseurs)
  - vous pouvez également demander à faire valoir vos attestations automatiquement pour les années à venir, en choisissant de préaffecter vos attestations ;
- soit **envoyer les attestations papier** à votre fournisseur d'électricité et/ou de gaz, selon les modalités indiquées au verso de l'attestation.

À noter : si vous utilisez votre chèque énergie auprès de votre fournisseur d'électricité ou de gaz, vos droits seront ouverts automatiquement par ce fournisseur : il est inutile de transmettre une attestation à ce même fournisseur.

Exemple : je règle ma facture de gaz avec mon chèque énergie ; mes droits sont automatiquement activés auprès de mon fournisseur de gaz. Je n'oublie pas de déclarer mon attestation auprès de mon fournisseur d'électricité dès maintenant pour qu'il active les protections et réductions auxquelles j'ai droit.

Quels sont les droits et les réductions accordés avec le chèque énergie ?

En cas de déménagement, vous ne paierez pas les frais de mise en service de votre contrat

En cas d'incident de paiement, vous bénéficierez :

- du maintien de votre puissance électrique pendant la trêve hivernale (du 1er novembre au 31 mars)
- d'une réduction des frais liés à une intervention en cas d'impayés (réduction de puissance ou suspension d'alimentation)
- d'une exonération, le cas échéant, des frais liés à un rejet de paiement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ATTESTATION ÉLECTRICITÉ

(À transmettre à votre fournisseur d'électricité)

Cette attestation vous permet de bénéficier **de protections supplémentaires sur vos contrats de** fourniture d'électricité en cas de déménagement ou d'impayé.

Afin d'en bénéficier sans retard, **envoyez dès maintenant cette attestation à votre fournisseur d'électricité selon les modalités indiquées au verso.**

LE CHÈQUE ÉNERGIE

prenom nom
AD1
AD2
AD3
00000 VILLE

Validité : du 1/04/2019 au 30/04/2020

Référence chèque énergie : n°123id_uniq

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ATTESTATION GAZ

(À transmettre à votre fournisseur de gaz naturel)

Cette attestation vous permet de bénéficier **de protections supplémentaires sur vos contrats de** fourniture de gaz naturel en cas de déménagement ou d'impayé.

Afin d'en bénéficier sans retard, **envoyez dès maintenant cette attestation à votre fournisseur de gaz selon les modalités indiquées au verso.**

LE CHÈQUE ÉNERGIE

prenom nom
AD1
AD2
AD3
00000 VILLE

Validité : du 1/04/2019 au 30/04/2020

Référence chèque énergie : n°123id_uniq

Comment obtenir ces droits auprès de votre fournisseur d'électricité ?

Adressez ce coupon à votre fournisseur (liste d'adresses sur chequeenergie.gouv.fr)

N'oubliez pas d'indiquer ci-dessous, à l'encre noire, vos numéros de client ou de contrat. Joignez à votre envoi une copie d'un document (facture, échéancier...) où apparaissent vos références.

Mon numéro client : _____ **et/ou Mon numéro de contrat :** _____

Pour plus de simplicité, déclarez dès à présent cette attestation en ligne sur https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/attestation

Si vous adressez votre chèque énergie pour le paiement d'une facture, l'envoi de cette attestation à votre fournisseur n'est pas nécessaire

Comment obtenir ces droits auprès de votre fournisseur de gaz ?

Adressez ce coupon à votre fournisseur (liste d'adresses sur chequeenergie.gouv.fr)

N'oubliez pas d'indiquer ci-dessous, à l'encre noire, vos numéros de client ou de contrat. Joignez à votre envoi une copie d'un document (facture, échéancier...) où apparaissent vos références.

Mon numéro client : _____ **et/ou Mon numéro de contrat :** _____

Pour plus de simplicité, déclarez dès à présent cette attestation en ligne sur https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/attestation

Si vous adressez votre chèque énergie pour le paiement d'une facture, l'envoi de cette attestation à votre fournisseur n'est pas nécessaire

ANNEXE 2 : CHÈQUE ÉNERGIE & ATTESTATIONS

Le chèque Energie :

Chèque énergie non fractionnable, pas de remboursement de la différence entre le montant à payer et le montant de ce chèque énergie.

Chèque énergie d'un montant de :

SOIXANTE TROIS EUROS *******

****

****

€

*******63,00*

LE CHÈQUE ÉNERGIE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Bénéficiaire(s) :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Validité : 31/03/2019

Chèque énergie N°

(78)

Les attestations électricité et gaz :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ATTESTATION ÉLECTRICITÉ

(A transmettre à votre fournisseur d'électricité)

Cette attestation vous permet de bénéficier **de protections supplémentaires sur vos contrats de** fourniture d'électricité en cas de déménagement ou d'impayé.

Afin d'en bénéficier sans retard, **envoyez dès maintenant cette attestation à votre fournisseur d'électricité selon les modalités indiquées au verso.**

LE CHÈQUE ÉNERGIE

prenom nom
AD1
AD2
AD3
00000 VILLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ATTESTATION GAZ

(A transmettre à votre fournisseur de gaz naturel)

Cette attestation vous permet de bénéficier **de protections supplémentaires sur vos contrats de** fourniture de gaz naturel en cas de déménagement ou d'impayé.

Afin d'en bénéficier sans retard, **envoyez dès maintenant cette attestation à votre fournisseur de gaz selon les modalités indiquées au verso.**

LE CHÈQUE ÉNERGIE

prenom nom
AD1
AD2
AD3
00000 VILLE

Validité : du **1/04/2019**
au 30/04/2020

Référence chèque énergie :
n°123id_uniq

ANNEXE 3 : BROCHURE DES POUVOIRS PUBLICS

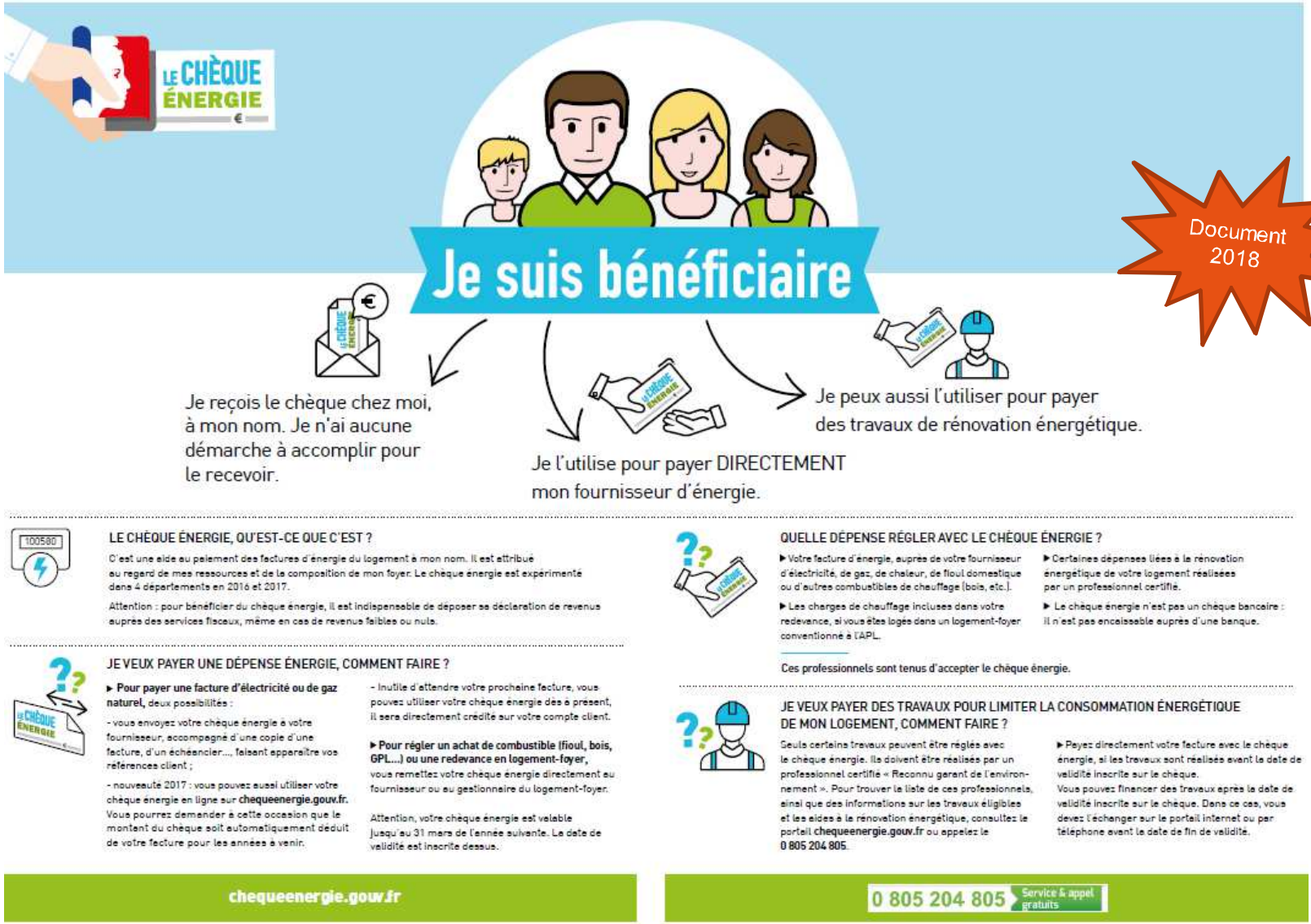

Document 2018

Document 2018

Je suis professionnel

1. Je reçois un chèque énergie d'un client pour payer une facture. Je déduis le montant du chèque de la facture. Le chèque est utilisable en une seule fois, il n'y a pas de rendu de monnaie.

2. Je suis payé sous quelques jours par virement automatique après m'être enregistré sur le portail **chequeenergie.gouv.fr**

COMMENT ÇA MARCHE ?

Après avoir reçu un chèque énergie d'un client, vous formulez votre demande de remboursement sur **chequeenergie.gouv.fr**, avant le 31 mai suivant la date de validité inscrite sur le chèque.
Pour cela vous vous enregistrez sur le site dans l'espace « Professionnel ».
Le montant du chèque vous sera remboursé par virement automatique sous quelques jours.

Attention : les professionnels sont tenus d'accepter le chèque énergie.

COMMENT VÉRIFIER SI LE CHÈQUE EST AUTHENTIQUE ?

Le chèque énergie comprend plusieurs éléments de sécurité : il est non photocopiable (filigrane visible en transparence) et il comprend un embossage qui donne un relief sensible au toucher du papier.
En outre, vous pouvez vérifier sa validité en quelques clics sur le portail **chequeenergie.gouv.fr.**

LE NUMÉRO POUR LES PROFESSIONNELS :
N°Cristal 09 70 82 85 82
APPEL NON SURTAXÉ

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

chequeenergie.gouv.fr

L'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie

LE CHÈQUE ÉNERGIE

solidaire

Le chèque énergie est attribué SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES.

simple

Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. AUCUNE DÉMARCHE À ACCOMPLIR pour le recevoir.

juste

Le chèque énergie permet de payer des factures pour TOUT TYPE D'ÉNERGIE du logement : l'électricité, le gaz mais aussi le fioul, le bois...

Le chèque énergie va remplacer les tarifs sociaux de l'énergie.

Il est expérimenté dès 2016 dans 4 départements : Ardèche, Aveyron, Côtes d'Armor et Pas-de-Calais.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

BROCHURE ÉCOGESTES ET ANNEXE FOURNISSEURS

DES ECONOMIES SIMPLES A REALISER

Prendre une douche plutôt qu'un bain	150€/an/personne
Veiller à ce que les robinets ne gouttent pas	105€/an
Débrancher les chargeurs et éteindre la TV	80€/an
Sécher ses vêtements et ses draps à l'air libre	70€/an
Utiliser des ampoules basse consommation	Divise par 2 la facture d'électricité liée à l'éclairage
Prendre un frigo écolabel A++	30€/an
Prendre un lave-linge [illegible] d'A++	23€/an

C'est ce que vous pourriez économiser chaque année en adoptant ces éco-gestes

458 €

DES PETITS ACHATS INTELLIGENTS

Faire

Faire est un service d'accompagnement qui vous aide à améliorer le confort de votre logement. Les conseillers Faire vous aident à faire le bilan de votre consommation énergétique, vous aident à cibler les aides qui vous sont accessibles, et vous recommandent des artisans pour votre projet.

Plus d'informations sur www.faire.fr

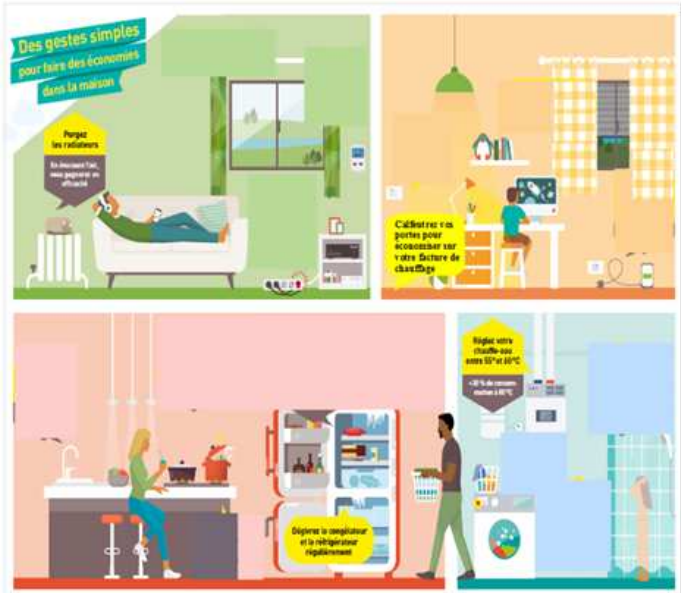

POUR MA VOITURE : LA PRIME A LA CONVERSION

Pour répondre aux objectifs du Plan climat, l'état veut accélérer le renouvellement du parc automobile ancien et polluant.

L'objectif du nouveau dispositif est d'aider tous les Français, particuliers et professionnels, à acheter un véhicule neuf ou d'occasion en échange de la mise au rebut d'un vieux véhicule.

Pour qui ?

Le vieux véhicule mis au rebut doit être une voiture ou une camionnette, dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 3,5 tonnes et répondant aux critères ci-après :

Menage imposable	Menage non imposable
Véhicule diesel immatriculé avant 2001	Véhicule diesel immatriculé avant 2006
Véhicule essence immatriculé avant 1997	

Combien ?

Selon votre situation fiscale et le type de véhicule que vous achetez, la prime peut aller jusqu'à 4000 €.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Adresse des principaux fournisseurs d'électricité et de gaz
(à utiliser si vous souhaitez adresser votre chèque énergie à votre fournisseur d'électricité ou de gaz en format papier)

Si vous souhaitez utiliser votre chèque énergie auprès de votre fournisseur d'électricité ou de gaz naturel en format papier, vous devez l'adresser à **VOTRE fournisseur d'électricité et de gaz naturel** (pour rappel, l'ensemble des fournisseurs acceptent le chèque énergie).
Vous trouverez la **liste complète des professionnels acceptant le chèque énergie** sur l'annuaire en ligne : https://www.chequeenergie.gouv.fr/annuaire

NB : Certains fournisseurs disposent d'une adresse spécifique, différente de celle de votre service client habituel, pour l'envoi de vos chèques énergie. Seuls les fournisseurs indiqués dans la liste ci-dessous disposent d'une adresse différente de votre adresse habituelle pour l'envoi de votre chèque énergie :

DIRECT ENERGIE	TSA 20888, 92894 Nanterre Cedex 9
EDF	TSA 81401, 87014 LIMOGES Cedex 1
ENGIE	TSA 10016 78924 YVELINES CEDEX 9
ENI	Service encaissement, TSA 40114, 37915 TOURS CEDEX 9
GAZ TARIF REGLEMENTE	TSA 60003, 78924 YVELINES CEDEX 9
TOTAL SPRING / TOTAL ENERGIE GAZ	Service Chèque énergie TSA 30040, 75437 PARIS CEDEX 09

Si votre fournisseur ne figure pas dans cette liste, vous pouvez donc envoyer votre chèque énergie à l'adresse habituelle de votre fournisseur.

ANNEXE 5 : REMISE EN LIGNE – PAS A PAS

ETAPE 1 : SAISIE DU NUMÉRO DU CHÈQUE

Si le chèque est valide => étape 2 sinon

Si le numéro du chèque n'existe pas : merci de vérifier le numéro de chèque saisi

Si le chèque n'est pas valide : Le chèque énergie ne peut pas être utilisé dans le cadre du paiement en ligne (chèque déjà utilisé par exemple)

ETAPE 2 : SÉLECTION DU FOURNISSEUR D'ÉNERGIE

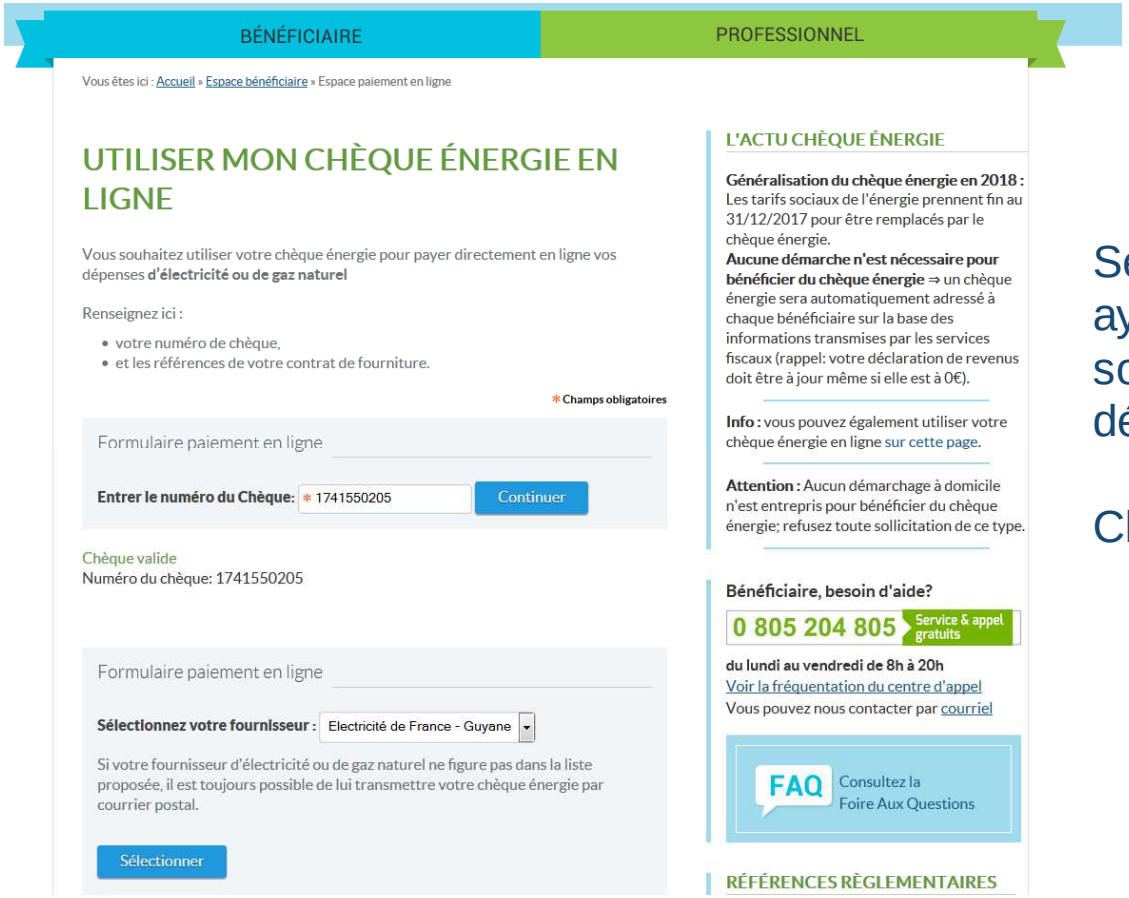

Seuls les fournisseurs d'énergie ayant mis en place ce service sont visibles dans le menu déroulant

Choix du fournisseur => étape 3

ETAPE 3 : SAISIE DES INFORMATIONS CLIENT

Deux champs à saisir, personnalisables selon les fournisseurs.
Pour EDF:

- N° compte
- N° client

Ces numéros sont indiqués sur la facture à gauche (rubrique « votre contrat »

=> étape 4

En cas de rejet : au moins un des deux numéros saisis n'est pas reconnu, ou les numéros correspondent à un compte résilié.

Au bout de 3 essais non valides => retour en début formulaire

ETAPE 4 : SAISIE DU CODE À GRATTER ET CHOIX PRÉ-AFFECTATION

Case à cocher pour pré-affecter le chèque énergie pour les années suivantes

Si le code est valide => étape 5

Sinon

Au bout de 3 essais non valides => retour début formulaire

ETAPE 5 : SAISIE DE L'E-MAIL

A la validation du paiement => page de confirmation et envoi éventuel d'un mail.

Si elle est saisie, l'adresse mail doit avoir une structure conforme.

ETAPE 6 : PAGE DE CONFIRMATION

Lien vers l'attestation en ligne